

Information Clé pour l'Investisseur

MADE IN France 2024

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Code ISIN Part C : FR0013514627 **Code ISIN Part I** : FR0013514635

Dénomination de l'OPCVM : MADE IN France 2024

Dénomination de la Société de Gestion : INOCAP Gestion SAS

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du Fonds est d'optimiser sa performance, sur une période cible de 3 ans, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire basée sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations dont la valeur boursière est jugée décotée par l'équipe de gestion et qui font de l'innovation un catalyseur de leur développement et ce sans référence à un indice. Toutefois, à titre d'information, la performance du Fonds pourra être comparée, à posteriori, à l'indicateur CAC Mid & Small dividendes réinvestis. La durée d'investissement s'entend pour un investissement en 2021 qui se terminera en 2024, soit 3 ans après la constitution du fonds.

Le Fonds est classé « Actions Françaises ».

La stratégie d'investissement est basée sur le « stock picking » d'un nombre limité de sociétés ayant ou ambitionnant à une position de « leadership » sur une ou plusieurs activités de niche, un avantage concurrentiel éprouvé, une forte génération de flux de trésorerie, un bilan solide ou un historique de résultats offrant une bonne visibilité à moyen ou long terme selon l'analyse de l'équipe de gestion.

Ces sociétés (i) ont subi une forte décote de leurs valeurs boursières et/ou sont sous-valorisées (ii) produisent majoritairement en France (iii) réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires à l'export et (iv) s'inscrivent dans une démarche engagée et durable. Ces données proviennent de l'analyse de l'équipe de gestion.

La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives et quantitatives à partir de sources internes et externes des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 3 milliards d'euros.

L'ensemble des secteurs économiques peut être représenté sans contrainte d'exposition. Le Fonds oriente ses investissements vers des sociétés dont les innovations (technologiques et industrielles) sont à l'origine d'une amélioration de leur rentabilité.

La stratégie mise en œuvre n'implique pas une rotation régulière du portefeuille.

Le Fonds étant éligible au PEA, il respecte en permanence un investissement minimum de 75% de son actif en titres éligibles au PEA.

Le Fonds peut être exposé :

- Entre 75 et 100% de son actif sur des actions Française dont 40% maximum dans des sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros. La capitalisation boursière est appréciée au moment de l'investissement.
- Entre 0 et 25% maximum de son actif en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, dont la notation, au moment de l'acquisition, ne sera pas inférieure à BBB- (ou notation jugée équivalente par la société de gestion) à la date de

l'investissement. En cas de dégradation de la notation, le Fonds cédera la ou les positions visée(s),

- Entre 0 et 20% maximum de son actif dans des OPCVM de tout type de classification (y compris des OPCVM gérés par INOCAP Gestion)

Une fois les objectifs de valorisation de la société sont atteints en cours de vie du fonds, la société de gestion pourra procéder à la cession et au placement du produit de cession (i) soit en OPCVM de tout type de classification (ii) soit en actions ou titres de créances conformes à la stratégie détaillée ci-dessus dans l'optique de préparer la liquidité avant la fin de vie du fonds.

L'équipe de gestion peut décider de céder à tout moment un actif du portefeuille dès lors qu'elle considérera que la valeur a atteint son potentiel de performance sur la durée de vie du fonds.

Dans le cadre du déroulement de la stratégie du Fonds, la société de gestion envisage de procéder à la dissolution du fonds 3 ans après sa constitution sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. Les participations dans toutes les sociétés détenues par le Fonds devront être cédées avant la dissolution du Fonds.

Les titres intégrant des dérivés peuvent être occasionnellement utilisés (dans la limite de 10%). Il s'agit notamment des obligations convertibles (simples, indexées, ORA) et/ou bons de souscriptions. Il n'y aura pas de surexposition au risque actions.

A l'issu de la période de montée en puissance du fonds, l'investissement en action sera en permanence de 85% minimum. Ce taux d'investissement de 85% minimum sera à respecter à partir de la fin de la période de montée en puissance du fonds indiquée dans le prospectus du fonds. Le fonds a vocation à être dissous au bout de 3 ans selon les modalités précisées dans le prospectus de l'OPCVM.

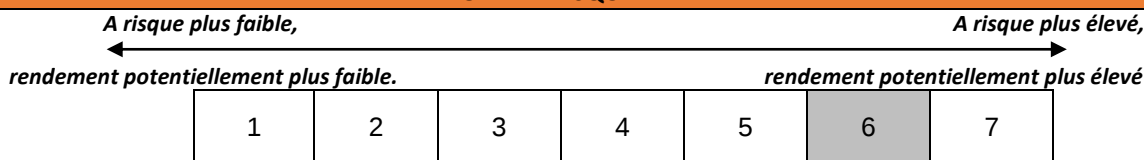
Affectation du résultat : capitalisation des revenus.

Condition de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de la valeur liquidative de centralisation (jour de bourse J). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré précédent.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire

Recommandation : L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs potentiels qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans minimum.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT



L'indicateur synthétique présenté ci-dessus traduit le niveau de risque auquel s'expose le souscripteur du Fonds. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La

catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'indicateur de risque reflète l'exposition du Fonds aux marchés actions, taux et crédits qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale pouvant induire des variations fortes. La possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

Risques importants pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur

Risque de liquidité : Les fonds peuvent être conservés en liquidités le temps de réaliser les investissements. Cette poche de liquidité peut faire l'objet d'une facturation du dépositaire et ne contribue pas à la création de valeur.

Risque de crédit : Le Fonds peut investir dans des produits de crédit. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, notamment de la dégradation de leur notation et le risque accru de leur défaillance, la valeur des supports peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais		
Frais d'entrée	Maximum 5%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Frais de sortie	Maximum 5%	L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie
Frais prélevés par le Fonds sur une année		
Frais courants	2,52%*	*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective. Donnée estimative sur l'année de constitution de l'OPCVM
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	0% Au 29/12/2023	10% au delà d'une performance de 30% (net de frais) sur la durée de vie du fonds . Ces frais sont prélevés une fois à la dissolution finale du fonds

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus du fonds disponible sur simple demande adressée à INOCAP Gestion

PERFORMANCES PASSES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

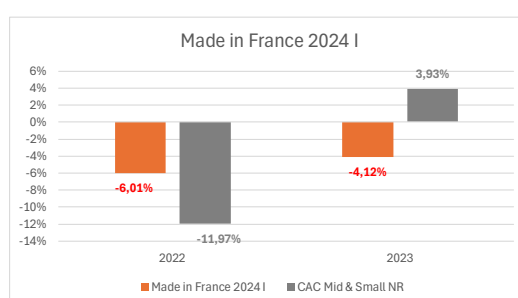
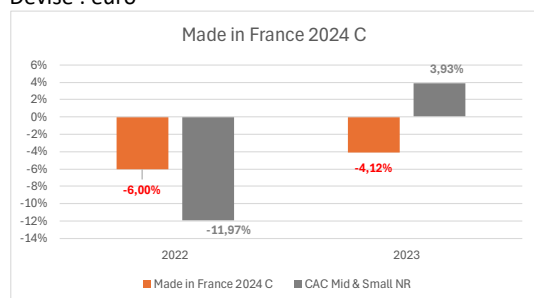
Les performances présentées le sont toutes charges incluses.

Date d'agrément de l'OPCVM : 25/09/2020

Date de création de la Part C : 28/05/2021

Devise : euro

Date de création de la Part I : 08/06/2021



Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : INOCAP Gestion – 19, rue de pronny 75017 Paris – Tél : 01 42 99 34 60.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Les valeurs liquidatives sont disponibles sur le site internet www.inocapgestion.com

Fiscalité : L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa

situation fiscale, il lui est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal.

Cette part de l'OPCVM n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, aux Etats-Unis au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S Person», selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S».

La responsabilité d'INOCAP Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.inocapgestion.com

L'OPCVM ne promeut pas de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens du Règlement (UE) 2019/2088. En effet, la stratégie de gestion opportuniste avec la durée de vie courte du fonds ne permettent pas une bonne prise en compte des risques en matière de durabilité dans la gestion de l'OPCVM

Ce Fonds est déclaré en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

INOCAP Gestion SAS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés ici fournies sont exactes et à jour au 20/03/2024.